

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2204

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, après la première occurrence du mot :

« finale »,

insérer les mots :

« de 20 % en 2030 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 est parfaitement clair : il correspond à un objectif en valeur absolue d'une consommation énergétique finale de 77Mtep en 2050 (contre 154Mtep en 2012).

Mais l'alinéa tel que rédigé actuellement n'est pas cohérent, puisque le premier objectif est en valeur absolue alors que l'intensité énergétique est le rapport de la consommation au PIB. Il faut donc ajouter un objectif de réduction de la consommation énergétique en 2030, qui permettra de dessiner une trajectoire globale cohérente de la consommation énergétique finale et qui corresponde réellement aux ambitions de ce projet de loi.